

internationalement) car vous vous exposez à des pertes de temps, surtout si vous faites partie d'un groupe nombreux.

Si vous devez acheter de la monnaie d'ailleurs à l'étranger, munissez-vous de chèques de voyage ou, peut-être pour votre première destination seulement, d'une traite de banque internationale (mais ne la perdez pas quoi qu'il advienne). Comme les chèques de voyage peuvent être perdus ou volés, deux membres de la compagnie doivent avoir la liste des numéros de chèque et de leurs coupures. Celui qui est en possession des chèques ne devrait jamais garder les chèques et la liste de leurs numéros au même endroit.

Il vous est conseillé de toujours calculer vos frais de séjour en dollars canadiens et de vous fier au taux de change en vigueur au moment où ils sont versés; arrondissez la somme si vous ne voulez pas vous embarrasser des pièces de monnaie.

Ne faites affaire qu'avec les banques à charte ou les bureaux de change que vous recommandent des gens de confiance. N'échangez jamais de fortes sommes dans les hôtels ou restaurants et évitez à tout prix les transactions sur le "marché noir", même si elles peuvent sembler attrayantes à première vue.

Rappelez-vous que même lorsque vous traitez avec une banque à charte, celle-ci est en affaires pour réaliser des profits; de ce fait, elle ajoutera ou soustraira, selon que vous achetez ou vendrez une devise, environ un pour cent du taux officiel qui paraît dans les quotidiens et prendra probablement aussi une petite commission pour chaque transaction. Inscrivez ces sommes dans la catégorie "perte sur change" de votre budget.

Même en vous laissant une marge raisonnable pour couvrir les menues dépenses imprévues, ne changez jamais trop d'argent. Si vous achetez trop de devises étrangères, vous paierez tant à l'achat qu'à la revente. Et si vous êtes forcés de les revendre au Canada, vous serez déçus presque à coup sûr sur le taux de change (à moins que vous n'échangiez des dollars américains.)

Gardez tous les reçus de vos transactions car vous en aurez certainement besoin pour votre comptabilité pendant et après la tournée.

DEVISES AVEC RESTRICTIONS

Les devises de la plupart des pays du bloc communiste et de plusieurs pays du Tiers Monde ne s'échangent pas au niveau international. D'autres nations, même au sein de la Communauté économique européenne, limitent les quantités de leurs devises qui peuvent être exportées sans aucune autorisation officielle.

Vous devez vérifier si de telles restrictions sont imposées dans les pays que vous visiterez. Si c'est le cas, il est primordial que vous indiquiez clairement dans votre contrat que vous devez être en mesure d'exporter légalement et en entier de ces pays votre rétribution. Même s'il n'existe pas de restrictions de ce genre lors de la signature du contrat, elles peuvent être imposées entre cette date et le début de la tournée; en ajoutant cette clause, vous serez toujours protégés quoi qu'il advienne.

Vous devez en outre vous assurer qu'à votre arrivée, la permission nécessaire a été obtenue à cet effet, si vous voulez éviter les surprises désagréables au moment de quitter le pays (en cas de difficulté, il est à espérer que vous disposerez entretemps de quelques jours pour trouver la solution). Si en dépit de toutes ces précautions, des problèmes subsistent, consultez sans attendre la mission diplomatique canadienne la plus proche. Mais souvenez-vous que si vous n'avez pas prévu cette situation dans votre contrat, vos possibilités de recours seront considérablement réduites.

Les devises qui ne sont pas échangées au niveau international ne peuvent être achetées légalement hors de ces pays, aussi ne vous laissez jamais tenter par ce qui pourrait sembler une aubaine. Lorsque vous échangez des devises assujetties à des restrictions, vous devez conserver les reçus de